



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2024

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Pascal VAN DORSSELAER. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Joël CORPET. Christine BOUILLOT. Nathalie KHEMDOUDI. Claudine CORNU. Joëlle DE MATTEIS. Denis RAUX. Aline ROUSSEAU.

ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET. Valérie THEVENOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis RAUX

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV dernière séance, à l'unanimité.

DELIBERATION ADOPTION PACTE FINANCIER DU GRAND CHALON

Le Maire expose qu'après plusieurs mois de travail, un certain nombre de points ont fait l'objet d'un consensus entre les élus et lors du Conseil communautaire du 27 mars 2023, le principe des trois axes suivants a été adopté à l'unanimité :

- **AXE 1 : encourager les communes à développer la production d'énergie renouvelable**, à travers le partage de la fiscalité liée aux Impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), dont le photovoltaïque,
- **AXE 2 : renforcer et sécuriser les marges de manœuvres financières des communes** par la réforme de la Dotation de Solidarité Communautaire et l'harmonisation de la prise en charge du coût des transports scolaires,
- **AXE 3 : un développement économique mieux partagé**, à travers la taxe communale sur le foncier bâti des zones d'activités économiques aménagées par le Grand Chalons

Enfin, le 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le nouveau Pacte Financier et Fiscal du Grand Chalon, entérinant à cette occasion les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'exercice 2023 dans l'attente des délibérations des communes membres.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'Attribution de Compensation définitive 2023 issue de la délibération du nouveau Pacte Financier et Fiscal en tant qu'Attribution de Compensation définitive pour l'exercice 2023, conformément au tableau joint en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le pacte financier et fiscal qui consiste à transférer les charges selon une solidarité financière sur l'ensemble des communes du Grand Chalon.

DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION FAPC

Il est présenté le nouveau règlement du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) qui prévoit une enveloppe concernant les travaux d'entretien de voirie.

Notre commune peut prétendre annuellement au montant suivant : 4000 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement qui lui a été présenté d'un montant de 12 415.51 € ht et sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux.

DELIBERATION ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES

Au vu du projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, dans le groupe scolaire, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la semaine de quatre jours lundi, mardi, jeudi, vendredi
- de ne pas changer les horaires scolaires de 8 h 45-11 h 45 , 13 h 30 – 16 h 30
- de fixer la pause méridienne de 11 h 45 – 13 h 30

Ce mode de fonctionnement sera à valider lors du prochain conseil d'école.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION CREATION POSTE SERVICE TECHNIQUE AU 1/03/2024

Par délibération n° 20230051 en date du 27/11/2023, le Conseil Municipal a validé le tableau des effectifs où il est mentionné pour la filière technique un poste d'agent technique à pourvoir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de ce poste, à temps complet, en catégorie C, filière technique à compter du 1^{er} Mars 2024, autorise le Maire à procéder à toutes les démarches concernant cet emploi.

DELIBERATION MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Il est rappelé que jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 266 492.78 €, soit 25% de 1 065 971.15 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- opération Rénovation énergétique bâtiments scolaires : 211 750 € art 231
- opération Acquisition matériel : 30 000 € art 2158
- opération Aire Nature et Loisirs : 12 500 € art 2157
- opération Forêt communale : 5 000 € art 2117

TOTAL =259 250 € (inférieur au plafond autorisé de 266 492.78 €)

Adopté unanimité.

DELIBERATION CREDITS SCOLAIRES

Après un vote (oui : 7 - abst : 6) le Conseil Municipal, vote les crédits scolaires avec une hausse soit 52 €, par élève inscrit à la rentrée 2023/2024 et 100 € par classe.

DELIBERATION TARIF CARTE PECHE 2024

Le Conseil Municipal autorise la pêche, dans le plan d'eau réservé uniquement aux habitants de la commune, munis d'une carte familiale annuelle délivrée en mairie, sans changement de prix, soit 10.00 € pour l'année 2024.

La date d'ouverture de pêche est fixée du 8/04 au 28/12/2024. Il faudra prévoir une vidange du plan d'eau, le dernier datant de 2012. Il est convenu de prévoir 2 empoissonnements par an.

Adopté unanimité.

DELIBERATION GROUPEMENT CENTRE DE GESTION ASSURANCE PREVOYANCE

Après exposé, le Conseil Municipal déclare son intention d'intégrer dans un premier temps, le groupement pour consultations lancées par le CDG71, en vue de mettre en œuvre des contrats collectifs Santé et Prévoyance en faveur des agents. Le choix d'intégrer ou pas le groupement d'adhésion sera prise en fonction des consultations. Adopté unanimité.

POINT TRAVAUX RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES

Pascal VAN DORSSELAER informe sur l'avancée des travaux, nouvelle entrée école, choix isolant, peinture, intempérie. Une pré réception est programmée le 7/02 avec déménagement toujours prévu le 24/02. Une rencontre avec les enseignantes et Atsem est programmée.

POINT AIRE NATURE ET LOISIRS

Joël CORPET informe que la plantation aura lieu cette semaine, Monsieur MERCEY a fait don de 16 arbres, différents devis sont demandés pour la haie atelier et entretien annuel, auvent

devant local association, aire pique-nique, protection plantation suite à intrusion gibier. Tout aménagement en rapport avec l'eau (mare, cascade...) est abandonné dans ce projet.

BILAN DEFINITIF TELETHON

Christine BOUILLLOT présente le bilan des communes avec un résultat de 8 895.75 €.

Claudine CORNU propose de consacrer une manifestation ou animation spéciale « Téléthon » à voir pour karaoké.

PRESENTATION DISPOSITIF EXONERATION TAXE FONCIERE EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE et DELIBERATION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

Il est exposé les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B *bis* du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I *bis* de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Après un débat notant l'attractivité possible de la commune si cette décision est prise (intervention Pascal VAN DORSSELAER) et la sensibilisation des nouveaux habitants à l'écologie (Nathalie KHEMDOUDI), le Conseil Municipal, après un vote :

- Exonération 50 % (oui : 12 – abst : 1)
- Exonération 100 % (non : 10 – abst : 3),

Il est décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts et fixe le taux de l'exonération à 50 %, sur 5 ans.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Rue vigne renard, travaux mise en souterrain réseaux en cours (travaux BOUYGUES) conjointement avec CHATENOY en BRESSE.
- SYDESL remplacement points lumineux, un recensement de 40 points à remplacer par des Leds.
- Locaux et effectif services scolaires, le conseil municipal est avisé des problèmes rencontrés à la garderie (effectif élevé, locaux restreints, agents). Il est proposé de constituer une commission. Claudine CORNU et Joëlle DE MATTEIS souhaitent faire partie de cette commission

- Présentation questionnaire préfectoral planification écologique : il est rappelé que dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, chaque territoire doit remplir un questionnaire permettant à la région d'effectuer un diagnostic des actions effectuées en faveur de la biodiversité. Pascal VAN DORSSELAER présente au conseil ce travail (150 questions) qui permet d'identifier à notre niveau les actions déjà mises en œuvre ou qui pourraient être envisagées.

Questions diverses

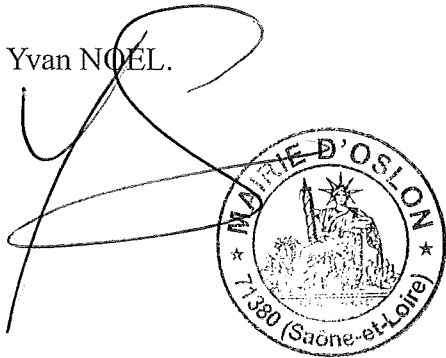
Fin de la séance à 21 heures

Prochaine séance le 26/02/2024 à 19 heures

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Yvan NOËL.



Denis RAUXI

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Rauxi', written in a cursive style.